

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt février, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT

Etaient Présents : PUISSANT Bernard – TRIPOZ Jean Pierre - HISSELLI Alain - LIMANDAS Claudette – BERARD Mathieu – TRUCHOT Evelyne – CHASSIGNOL Valérie - FLAMIN Didier – DAUDE Sandrine - CORTET Michel - GARNIER Anne-Marie – BOUCHISSE Nathalie – BERNIGAUD Roland – GRIZARD Denis – MINASSIAN Guy.

Absent : FERNANDEZ Claude

INTERVENTION DE REMY SAUVET

Rémy SAUVET, originaire de St Paul de Varax, diplômé d'un brevet d'état présente à la commune son projet d'éveil sportif destiné aux enfants de 1 à 6 ans.

Il propose d'intervenir sur la commune pour la période du 2 avril au 2 juillet 2014. Il sollicite la commune pour l'utilisation de la salle des fêtes en précisant qu'il fournit tout le matériel d'éveil.

Les enfants sont répartis en 3 créneaux :

- les 1 à 2 ans qui participent à l'éveil avec leurs parents, grands-parents, ou nounous
- les 3-4 ans qui se tournent vers le début de l'autonomie
- les 5-6 ans

Les 12 séances sont au tarif de 102 € soit 8.5 €/séance ou possibilité d'inscription à la séance au tarif de 10 €.

Cette activité peut également être proposée sous forme de prestation avec intervention lors d'animation particulière pour le sou des écoles, le périscolaire, le centre de loisirs ou autres manifestations.

La question d'utilisation de la salle des fêtes dans le cadre d'un intervenant privé est soulevée.

Rémy SAUVET précise qu'il a deux entités : auto-entrepreneur et associatif afin de pouvoir s'adapter à la fois dans les entreprises mais également dans les collectivités.

Une discussion s'installe sur l'éventualité de rattacher cette activité à une association de la commune.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Jean Pierre TRIPOZ informe que les directives gouvernementales appellent à la maîtrise des finances. Il précise que les dotations de l'Etat ne nous sont, à ce jour, pas encore communiquées mais que l'estimation indique une tendance à la baisse.

Présentation des restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées en 2013 et reportées sur 2014)

-PLU	1 400 €
-Aire de Jeux	1 622 €
-Outillage technique	2 000 €
-Accessibilité bâtiment La Poste	<u>3 000 €</u>
TOTAL	8 022 €

Présentation des Travaux et Projets (dépenses déjà votées qui sont reportées sur 2014)

-Acquisition logiciels informatique	
Et matériel pour la mairie :	6 100 €
-Clôture des jeux et aménagement	3 600 €
-PLU pour avenant au marché	5 600 €
-Enfouissement réseaux autour église	50 000 €
-Accessibilité bâtiment La Poste	<u>27 000 €</u>
TOTAL	93 800 €

Estimation de nouveaux investissements qui seront proposés à l'élaboration du budget lors de la commission finances

-Rénovation éclairage des Jeux de Boules	8 000 €
-Reprise concessions cimetièrè	4 000 €
-Restauration de 10 tableaux du musée	5 000 €
-Poteau incendie Route du Bouchoux	3 000 €
-Equipement écoles (tableaux-stores-four)	<u>1 500 €</u>
TOTAL	21 500 €

Denis GRIZARD rappelle que l'on peut obtenir une aide du syndicat des eaux pour le poteau incendie dans le cadre d'un groupement de commandes.

REPRISE DES ESPACES ET EQUIPEMENTS DU LOTISSEMENT DES CHANTERELLES

Le Maire informe qu'après le suivi du chantier de l'élaboration des voiries du lotissement les Chanterelles et après vérification des travaux effectués, il propose la reprise de ces espaces et équipements.

Mathieu BERARD précise que des contrôles seront effectués :

- passage caméra
- tests à la plaque pour qualité et portance de la voirie
- vérification de la conformité aux cahiers des charges
- plans de recollement

Denis GRIZARD s'insurge sur l'inégalité avec les co-propriétaires du lotissement le Progrès qui ont gardé leurs voiries à leur charge pendant une dizaine d'années.

Un débat s'installe entre élus

Les personnes non favorables à la reprise de ces voiries présentent les arguments suivants :

- Décision délicate à la veille des élections municipales
- Manque d'égalité entre le délai de reprise des voiries de ce lotissement et ceux existants
- Manque d'éléments sur les garanties de ces travaux, aucun document présenté..

Les personnes favorables à la reprise de ces équipements et espaces présentent les arguments suivants :

- Un suivi de chantier avec la commune et le lotisseur a été réalisé chaque semaine.
- Des contrôles et tests seront effectués
- Mode de fonctionnement que propose Arve Lotissement pour installer un climat de confiance avec la commune qui a connaissance de la façon et des matériaux utilisés, tout au long du chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AVEC 9 voix POUR

AVEC 5 abstentions (C.Limandas,G.Minassian, J.P Tripoz, R.Bernigaud, D.Flamin)

ET 1 voix contre (D.Grizard) pour absence d'éléments permettant de prendre une décision.

DECIDE que la procédure de reprise sera engagée lorsque l'ensemble des aménagements prévus au programme des travaux seront terminés, réceptionnés et conformes au cahier des charges.

CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT DE ST NIZIER LE DESERT

Le Maire fait part de la demande de l'association du Football Club StPaul-Marlieux qui sollicite l'utilisation du terrain de foot de la commune de St Nizier le Désert.

L'association explique dans son courrier que 4 catégories s'entraînent sur les terrains chaque vendredi soir et que cela complique leur organisation. Le Football Club St Paul Marlieux précise que les intempéries rendent parfois les terrains impraticables et le manque d'éclairage du terrain d'honneur sont des facteurs qui ajoutent des difficultés pour les entraînements.

A cet effet, la commune de St Nizier a établi une proposition de convention pour utilisation de leur terrain, entre les 4 parties : commune de St Paul de Varax, commune de Marlieux, commune de St Nizier le Désert et le Football Club St Paul/Marlieux.

Cette convention prévoit :

- une participation annuelle pour utilisation saisonnière de 150 € pour chacune des communes de St Paul de Varax et Marlieux.
- la fourniture de l'engrais et du désherbant pour entretien du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter de signer la convention avec la commune de St Nizier le Désert pour utilisation de leur terrain de football dans les conditions invoquées.

COMPTE RENDU

REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 23/01/2014

- Un débat d'orientations budgétaires a donné lieu à la proposition de différents investissements :

-Travaux de construction des structures multi-accueil « petite enfance » sur St André de Corcy et Villars les Dombes

-Curage des fossés

-Containers à verres enterrés

-Réhabilitation de la piscine de Villars les Dombes

-Versement de fonds de concours

-Panneaux d'information lumineux

-Radars pédagogiques

-Acquisition d'un véhicule

Ces investissements sont réalisables sans augmentation des taux des taxes.

- La prise de compétence de l'urbanisme a été reportée à une prochaine séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19/02/2014

- Attribution du marché à l'association Léo Lagrange pour la gestion des structures multi-accueil petite enfance de St André de Corcy et Villars les Dombes.
- Embauche de 2 saisonniers pour la déchetterie pour remplacement du personnel en congés.

COMPTE RENDU DU SCOT DU 04/02

- Le budget 2014 a été voté avec 99 589.74 € dont 44 500 € de charges de personnel
- Augmentation de la cotisation de 0.70 € par habitant

Roland BERNIGAUD fait part de la phase d'évaluation du SCOT avec les préconisations. 18 critères ont été établis avec 4 thématiques : Développement démographique, Environnement, développement économique et transports-mobilité.

RYTHMES SCOLAIRES

Evelyne TRUCHOT fait part des résultats du sondage qui a été transmis aux familles concernant les rythmes scolaires.

95 % des familles ont répondu aux questionnaires. Il en ressort les éléments suivants :

48 % envisagent que leurs enfants participent aux activités à partir de 15 H 30

30 % ne se prononcent pas

22 % ne souhaitent pas que leurs enfants restent aux activités à partir de 15 H 30

50 % des parents accepteraient de verser une participation pour ces activités et se montrent plus favorables à des animations manuelles et sportives.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Rencontre avec Mr VANDORT concernant la demande de reprise de voiries et espaces verts du lotissement des Bruyères.

Un passage caméra sera demandé par la commune avant la reprise des voiries et un courrier sera fait dans ce sens pour informer le Président.

-Renouvellement de la demande de Mr SCHEIBLI concernant les sentiers pédestres. Sa proposition de contournement de sa propriété paraît intéressante en respectant sa tranquillité et celle des promeneurs.

Denis GRIZARD tient à souligner que l'aménagement de la passerelle qu'il a réalisé est très agréable pour les promeneurs.

-Demande de la société de Boules pour autorisation de construction d'un abri pour leur table de marque lors des concours. Le Maire précise qu'il n'y a pas besoin de démarches administratives à effectuer.

-Information du courrier de Mr Meunier Daniel concernant les nuisances sonores produites par la société Electrolium.

-Le conseil prend connaissance sur plans des travaux d'accessibilité de la Poste.

-Information de la rencontre avec Mr NERGOUX de la Coop, Mr MORRIER de l'EPF de l'Ain et le promoteur Interval.

-Dates à retenir :

25/02 commission finances

26/02 Réunion PLU avec personnes associées

10/03 Réunion PLU

20/03 Conseil municipal avec vote des budgets et approbation du PLU